Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601543-20251204-2025100-DE

N°100/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe JEGOU, Maire.
Date de la convocation du Conseil : 27 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 15 ***Votants : 16***

PRÉSENTS : M. JEGOU Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M PROVOST Gérard, Mme GEFFROY Nathalie, M ALLAERT Benoît, M MOUCHY Robert, Mme COUDRAIS Josette, M BECUWE Philippe, M GESLIN Pascal, Mme PINSEMBERT Odile, Mme MARSAC Marie-Dominique, M JOUVENCE Benoît, M COYAC Fabrice, M HERVE Patrick, M COURJAL Pierrick
ABSENTS EXCUSES : Mme LEMEE Annie, Mme BOTERF Maryvonne, Mme JOUSSEAUME Karine, M ANQUETIL David
POUVOIR : Mme LEMEE Annie a donné procuration à Mme GEFFROY Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : M COURJAL Pierrick est désigné secrétaire de séance.

****

Objet : EFFACEMENT DES RESEAUX TELECOM RUE JEANNE D'ARC – CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX COORDONNES AVEC MORBIHAN ENERGIES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Monsieur le Maire expose :
La commune de Peillac a engagé une opération d'effacement des réseaux aériens sur la rue Jeanne d'Arc avec Morbihan Énergies pour l'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'optimisation des coûts et de réduction des nuisances pour les riverains, en regroupant les interventions sur la voirie.

ORANGE, opérateur historique des télécommunications, a proposé un devis pour l'effacement de ses réseaux (lignes téléphoniques et fibres optiques) sur ce tronçon, en synchronisation avec les travaux de Morbihan Énergies.

Cette coordination permet de limiter les fouilles successives et de mutualiser les coûts liés à la remise en état de la chaussée, conformément aux principes de gestion durable des infrastructures publiques.

La commune a pour objectif de sécuriser les abords de la rue Jeanne d'Arc, tout en modernisant les réseaux pour répondre aux enjeux de déploiement du très haut débit et de résilience des infrastructures.

Enjeux pour la collectivité :

- Réduction des coûts : Éviter des travaux séparés et des surcoûts liés à la réouverture de la chaussée.
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation de la desserte en électricité : Suppression des câbles aériens

Vu les dispositions du CGCT et du CPCE encadrant les interventions sur le domaine public ;

Vu l'intérêt général que représente la modernisation et la sécurisation des réseaux, ainsi que l'amélioration du paysage urbain ;

Considérant que la proposition d'ORANGE permet une optimisation financière et technique, en évitant des travaux ultérieurs ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601543-20251204-2025100-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le principe de l'effacement des réseaux télécom situés rue Jeanne d'Arc, dans le cadre d'une opération coordonnée avec Morbihan Energies
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE pour l'effacement des réseaux cuivre et fibre pour un montant de (suivant convention)
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
Pierrick COURJAL

Le Maire,
Philippe JEGOU

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :